

*Date de dépôt: 4 octobre 2005*

*Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat  
à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier :  
mobilisation de Genève contre la grippe aviaire**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 15 septembre 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Selon des experts de la santé publique qui ont lancé un appel à l'action préventive dans le magazine "Nature", 20 % de la population mondiale pourraient être affectés par une pandémie de grippe aviaire si le virus acquiert la capacité de se transmettre d'humain à humain.*

*En quelques mois, près de 30 millions de personnes auraient besoin d'être hospitalisées et un quart d'entre elles pourraient en décéder.*

*De son côté l'OMS estime que l'épidémie pourrait tuer jusqu'à 100 millions de morts, si les nations ne se mobilisent pas dès maintenant.*

*Alarmisme? Peut-être! Mais, gouverner, c'est prévoir.*

*Dans ce contexte, quelles mesures le DASS compte-il prendre.*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### *Situation générale*

En décembre 2003, une forme hautement virulente de grippe aviaire, sous-type H5N1, a éclaté dans des élevages de volailles en Corée du Sud. Depuis, d'autres flambées se sont déclarées dans la plupart des pays de la région, la Chine, l'Indonésie, le Cambodge, le Laos, la Malaisie, la Corée du Nord, la Thaïlande, le Vietnam et, plus récemment, la Russie et le Kazakhstan. Dans quatre pays (Cambodge, Indonésie, Vietnam et Thaïlande), cette épizootie a également touché l'homme. Depuis le début de l'année 2004, l'Organisation Mondiale de la Santé a recensé 115 cas humains dont 59 sont décédés.

La situation actuelle donne lieu à une certaine confusion entre

- la grippe aviaire H5N1 : il s'agit de l'épizootie qui sévit en Asie et qui concerne les volatiles. Elle est due à un virus qui n'a été que rarement transmis du poulet à l'homme et dont la transmission de personne à personne reste exceptionnelle et toujours limitée.
- la pandémie de grippe : une pandémie est une épidémie qui sévit au même moment dans un grand nombre de pays. Elle représente un risque distant mais potentiellement majeur. Trois pandémies de grippe sont survenues au XXe siècle en 1918 (grippe dite "espagnole", 40 millions de morts), en 1957 et en 1968. Trois conditions sont toutefois nécessaires pour la survenue d'une nouvelle pandémie (de grippe):
  - il faut un nouveau virus préalablement inconnu de l'homme,
  - ce virus doit être pathogène pour l'homme,
  - il doit être transmissible de personne à personne.

La confusion actuelle est en partie due au fait que le virus aviaire H5N1 est un candidat pour la pandémie. Il remplit déjà les deux premières conditions ci-dessus. Il n'est cependant pas, dans sa forme actuelle, suffisamment adapté à l'homme pour être capable d'une transmission soutenue de personne à personne.

## ***2. Préparatifs genevois vis-à-vis de la grippe aviaire H5N1***

Dans le domaine de la médecine humaine, le risque de survenue d'un cas humain de grippe aviaire de type H5N1 à Genève est faible. Il ne peut cependant être exclu chez une personne en provenance d'Asie qui aurait été en contact avec des poulets malades. Les directives - élaborées en 2004 - pour la prise en charge d'un patient suspect seront mises à jour prochainement et seront transmises par la direction générale de la santé (DGS) à la communauté médicale du canton.

Des réserves de Tamiflu® (oseltamivir), l'antiviral efficace contre le virus H5N1 actuel, sont disponibles à la pharmacie des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) pour traiter une dizaine de personnes, mais aussi pour la prophylaxie de personnes en contact étroit avec ces patients. Des stocks plus importants ont été commandés et seront bientôt disponibles. Le Centre national de l'influenza est basé à Genève. Il dispose des tests diagnostiques permettant d'identifier le virus H5N1.

Dans le domaine vétérinaire, les mesures de prévention ont été prises par l'Office vétérinaire fédéral. Le canton compte 11'817 têtes de volailles, dans 117 exploitations de plus de 50 unités. Aucune mesure complémentaire n'est actuellement envisagée par l'Office vétérinaire cantonal.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la DGS et les HUG sont en contact permanent et suivent avec attention l'évolution de la situation. Les membres du groupe cantonal de coordination et d'alerte épidémique sont tenus régulièrement informés de ces contacts. En cas d'évolution de la situation, ce groupe informe rapidement l'ensemble des personnes, institutions et professionnels concernés. Le service de santé de la jeunesse, le service de santé du personnel de l'Etat et l'Office vétérinaire cantonal sont en contact avec la DGS pour élaborer, si nécessaire, des documents d'information spécifiques.

## ***3. Préparatifs vis-à-vis de la pandémie de grippe***

Personne ne doute de l'émergence future d'un nouveau virus grippal susceptible d'être transmis de personne à personne. La seule incertitude concerne la date de cet événement. Actuellement, il ne s'agit pas d'un risque réel et imminent pour la population genevoise, mais l'émergence du virus aviaire H5N1 justifie des préparatifs importants aux niveaux international, national et cantonal. Ces préparatifs sont en cours à ces trois niveaux.

La pandémie sera annoncée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Selon toute vraisemblance, les premiers cas surviendront en Asie. Dès lors, en Suisse, le Conseil fédéral annoncera officiellement l'état de

"menace de pandémie" et le Département fédéral de l'Intérieur coordonnera les mesures de la Confédération (ordonnance sur les mesures de lutte contre la pandémie d'influenza du 27 avril 2005).

Un plan "Pandémie" fédéral existe depuis plusieurs années. Il est régulièrement mis à jour. Toute une série de directives stratégiques et techniques sont actuellement en préparation à l'OFSP. Une réserve de médicaments antiviraux sera disponible d'ici fin 2005. Elle permettra la prophylaxie du personnel soignant pendant 42 jours et le traitement de 25% de la population résidant en Suisse.

Au niveau du canton, le dispositif de crise Osiris sera déclenché à l'annonce de la "menace de pandémie". Un plan opérationnel pandémie est actuellement en préparation. Il représente la mise en pratique et l'opérationnalisation des directives de l'OFSP.

La survenue d'une pandémie représente une urgence mondiale qui aura des conséquences (sanitaires, démographiques, économiques, sociales, sécuritaires, etc.) aujourd'hui difficiles à évaluer. Les décisions majeures (distribution de médicaments, vaccination de masse, interdiction des voyages, fermeture des écoles, fermeture des frontières, interdiction des réunions publiques, par exemple) seront prises par le Conseil fédéral (OPI). Leur application sera au moins en partie confiée aux cantons, à Genève, dans le cadre du plan OSIRIS. L'accent est mis sur une coordination cantonale minutieuse entre la DGS, le SSJ, le SSPE, et les HUG, de même qu'avec l'OFSP et l'ensemble des partenaires concernés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Martine Brunschwig Graf